

# [Challenge habitable Patrice Devanneaux]

## [Automne/Hiver 2022/2023]

### [Club Nautique de Pornic]

#### [Grade 5 B]

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. *Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »*

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [dans la salle du CNP] ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.cnpornic.com]
- 3.2. Le PC course est situé à < sur l'eau > [téléphone < numéro de Marc ou Victor >]
- 3.3. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF < numéro canal : 72 >.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [sur le terre-plein du CNP].
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [30 minutes] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3. [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter [le port]
- 5.4. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de <30> minutes après l'envoi du pavillon D ».

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1. Dates des courses : Voir le calendrier des régates sur [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com)
- 6.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est : [10h30].
- 6.3. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4. Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont [Classe J80] et [autre]

## 8.ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9.LES PARCOURS

**9.1. Parcours tactiques** : voir annexe Parcours.

**9.2. Parcours Côtiers** : dans le cas d'un parcours côtier, ce dernier est précisé dans le point Course organisé avant le départ sur l'eau et rappelé par le Comité de course à la VHF avant le signal d'attention.

**9.3.** Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**. Le Président du CC peut décider à tout moment d'un retour direct à la ligne d'arrivée. Dans ce cas, à l'une des marques à contourner, un bateau du CC arbore les pavillons S sur C, avec 2 signaux sonores. Le bateau en course doit alors passer entre la marque et le bateau arborant les pavillons et rejoindre directement l'arrivée.

**9.4.** Retour vers l'arrivée- Fin de régates lors d'un parcours tactique.

Le PCC peut décider d'un parcours réduit avec arrivée entre la bouée X et un bateau du comité.

Dans ce cas, le PCC donnera un départ commun à l'ensemble des flottes.

Une flamme verte sera envoyée au plus tard au signal d'avertissement, avec information à la VHF, pour indiquer que la bouée au vent est à laisser à tribord. (L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord), les bateaux rejoignant alors directement la ligne d'arrivée située entre un bateau du comité et la bouée X (X jaune) au large de la plage de la Noëveillard.

## 10.MARQUES

**10.1.** Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
[bouée cylindrique jaune]	[bouée cylindrique jaune]	[bouée cylindrique jaune]	[bouée cylindrique jaune]	[bouée frite jaune ou orange]

**10.2.** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11.ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12.LE DEPART

**12.1.** La ligne de départ sera entre [le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord] et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord].

**12.2.** Sauf instruction contraire, un départ sera donné pour les **OSIRIS et M2K**, un second pour les **J80**.

Dans le cas d'un départ commun à l'ensemble des flottes, une bouée de type Frite pourra être mouillée en avant de la ligne de départ pour matérialiser 2 zones : une pour les OSIRIS et M2K et une pour les J80.

**12.3.** [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

**12.4.** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [72]. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**12.5.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [4 minutes pour un parcours tactique et 10 minutes pour un parcours côtier] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13.CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

**13.1.** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

**13.2.** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14.L'ARRIVEE

**14.1.** La ligne d'arrivée sera entre [un mât arborant un pavillon orange] et [le côté parcours de la marque d'arrivée].

**14.2.** [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 15.SYSTEME DE PENALITE

**15.1.** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

**15.2.** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

**16.1.** Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
[Toutes]	Construit monotype	[néant]	[30 minutes]
[Toutes]	Construit temps compensé	[néant]	[30 minutes]

**16.2.** Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

**16.3.** Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

**17.1.** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [60 minutes] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

**17.2.** Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [au CNP].

**17.3.** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située [au CNP]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

**18.1.** [1] courses doivent être validées pour valider la compétition.

**18.2.** Courses retirées

(a) Quand moins de [quatre] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand [quatre] à [six] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand [sept] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

**18.3.** [1] courses doivent être validées pour valider le Challenge 2022/2023

**18.4.** Courses retirées

(a) Quand moins de [cinq] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand [cinq] à [9] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand [dix] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

**18.5.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [temps sur temps] ou [temps sur distance].

**18.6.** Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à [heure], et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19. REGLES DE SECURITE

**19.1.** [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place [élargement VHF].

**19.2.** [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

**19.3.** Le canal VHF utilisé en course est le [72].

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

**20.1.** [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

**20.2.** [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

**21.1.** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

**21.2.** [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**21.3.** [DP] Un bateau doit être conforme aux règles [60 minutes] avant son signal d'avertissement.

## **22.EMPLACEMENTS**

**22.1.** [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le [port].

## **23.LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

**23.1.** [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## **24.EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

**24.1.** [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**24.2.** [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit [au cours de l'épreuve].

## **25.PRIX**

**25.1.** Des prix seront décernés [dans chaque classe] pour [les premières places].

**A l'issue du challenge : un trophée au vainqueur du classement général par groupe.**

**Ce trophée est confié pour une année au vainqueur, qui doit le remettre en jeu tous les ans. Le vainqueur de 3 challenges consécutifs pourra le garder définitivement.**

## **ARBITRES DESIGNES**

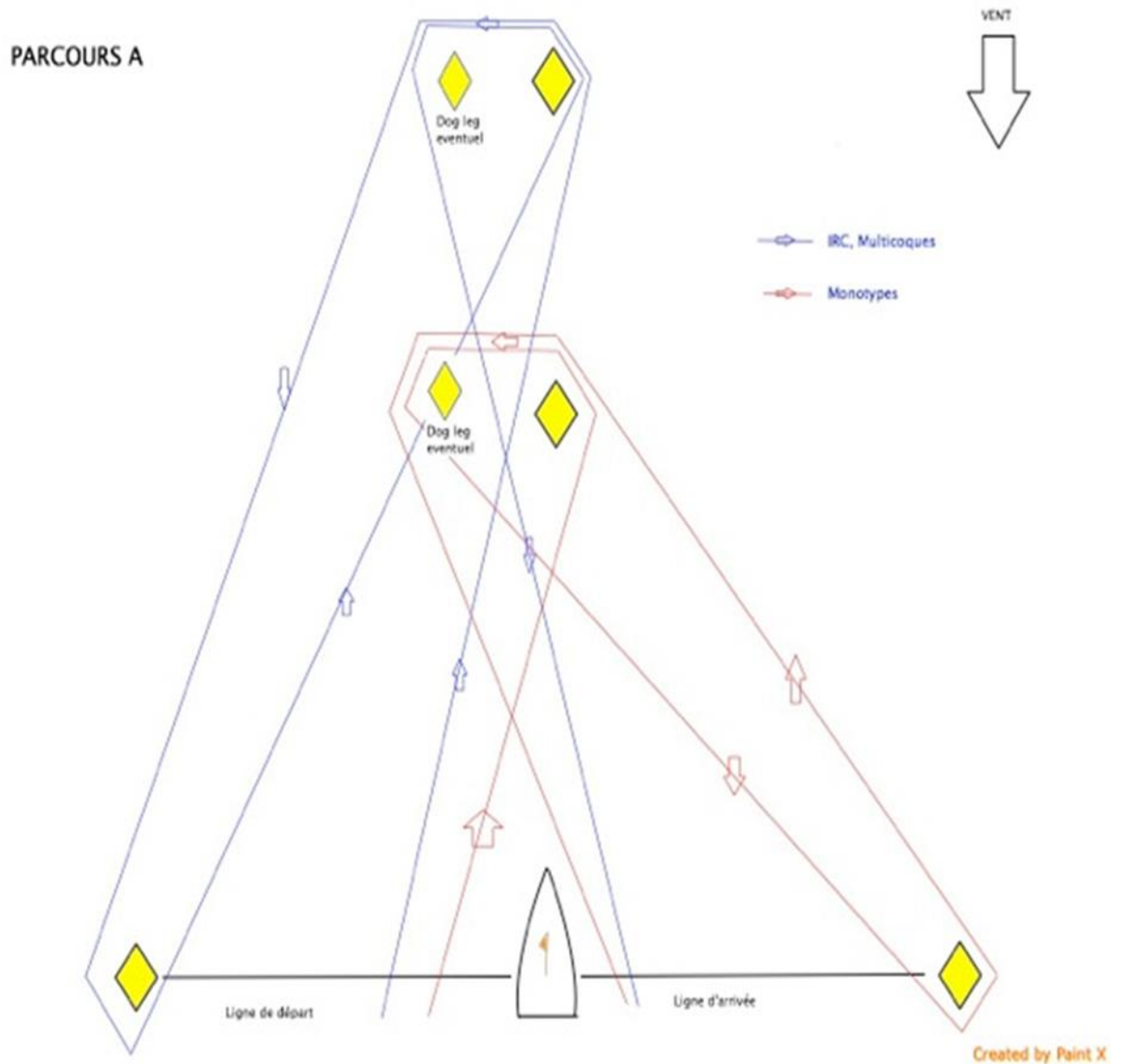
Président-e du comité de course : [site FFV]

Président-e du comité technique : [site FFV]

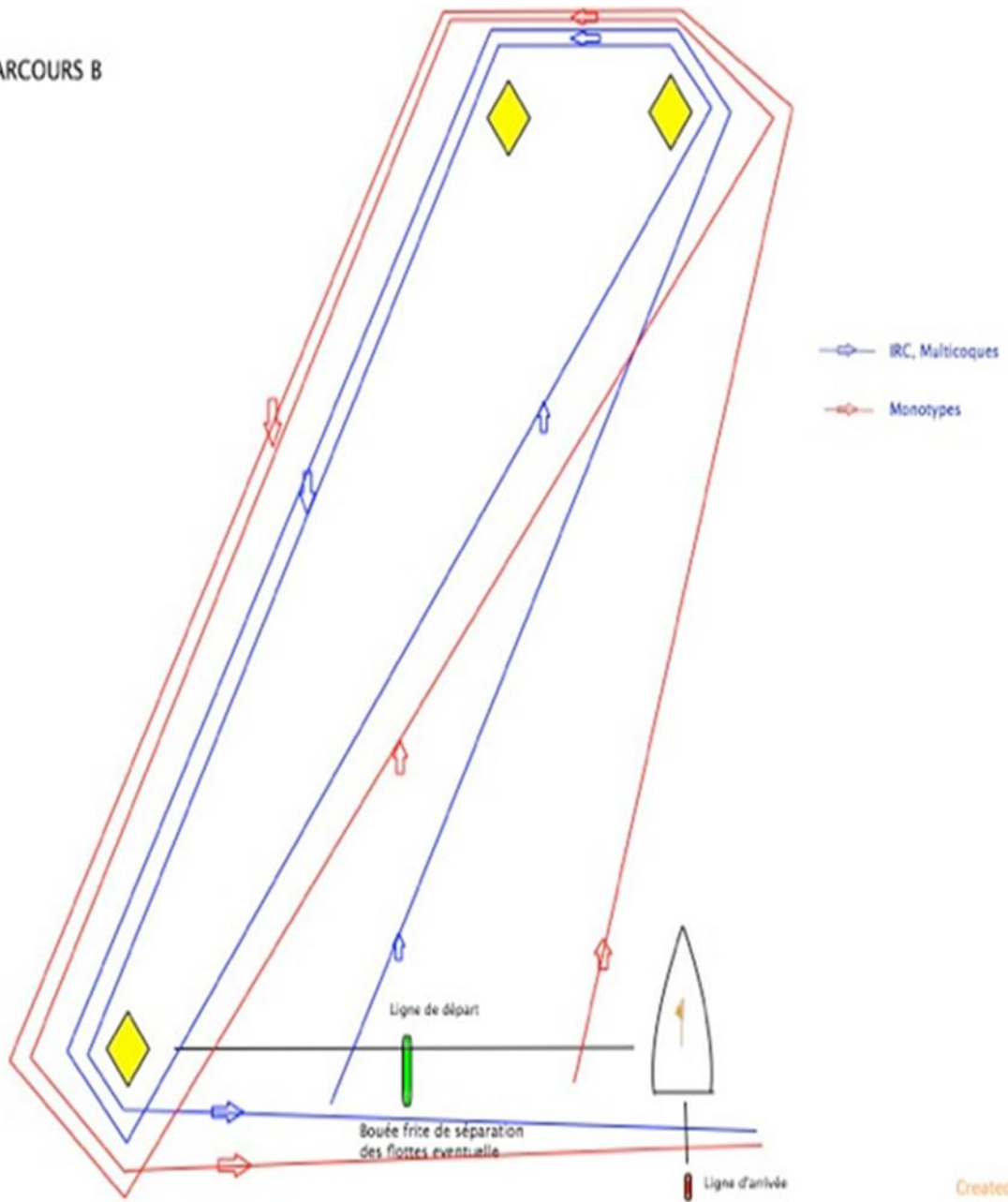
Président-e du jury : [site FFV]

## ANNEXE PARCOURS »

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit



PARCOURS B



Created by Paint X